



NAO MGS 2025

Résultats obtenus par UNSA Renouveau LMG

L'équipe UNSA Renouveau LMG vous présente les résultats obtenus lors de la négociation annuelle obligatoire 2025, nous sommes d'autant plus fiers de vous présenter ces résultats car nous sommes la seule organisation syndicale à avoir participé à toutes les réunions de négociations jusqu'à la dernière.



Salaires :

A compter du 1er juillet 2025 :

Augmentation générale de **1 %** sur toutes les composantes du salaire rétroactivement au 01/01/2025 ANEM comprise.

Augmentation spécifique pour les manipulateurs radio de **5%** du fait du décalage trop important avec le marché du travail (augmentation générale et ANEM comprise)



Prime PPV (Prime Partage de la Valeur) :

Versée sur la paie du mois de juillet

400 € pour les salariés ayant perçu pendant les douze derniers mois une rémunération brute totale inférieure ou égale à 32 000 euros.



Disposition supplémentaire à l'accord « Plan d'Epargne Entreprise » (PEE) :

Chaque salarié aura dorénavant la possibilité s'il le souhaite, d'affecter tout ou partie du montant de leur PPV au dispositif d'épargne salariale (« PEE »).



Restauration :

A compter du 1er juillet 2025 :

Augmentation de la valeur faciale du TR à **11€** (actuellement 10 €).

Augmentation de l'indemnité de la prime panier à **6,60€** (actuellement 6 €), assouplissement des règles d'utilisation à compter du 1er juillet : suppression de la condition d'achat de proximité et repas à acheter jusqu'à 15 h 30.



NAO MGS 2025

Résultats obtenus par UNSA Renouveau LMG



Promotion des déplacements décarbonés et des mobilités douces :

A compter du 1er janvier 2025 :

Evolution du forfait mobilité durable : Forfait de **100 €** par an et par salarié (actuellement 50 €)

Augmentation de la limite de l'indemnité vélo à **350 €** par an et par salarié (actuellement 250 €)



Mesures complémentaires :

A compter du 1er janvier 2024 (effet rétroactif)

Prise en charge de la cotisation à l'ordre des Médecins :

Pour 6 vacations (soit 27h de travail hebdomadaire) : Prise en charge de la cotisation à hauteur de **50%**

Pour 7 samedis travaillés : Prise en charge de la cotisation à hauteur de **100%**

Ces 2 mesures sont totalement indépendantes l'une de l'autre.



Complément de l'enveloppe QVCT pour l'équité salariale entre les femmes et les hommes :

Enveloppe de **20 000 €** annuelle/bruts pour réduire les écarts de salaires

Merci d'avance de prendre en considération ces revendications légitimes des salariés qui restent très impactés par les dernières années d'inflation.

L'équipe UNSA Renouveau LMG